



## INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES DE MOSELLE

Notre journal se charge de transmettre toutes insertions légales au Journal Officiel et au B.A.L.O. à Paris, ainsi qu'à ses confrères hors de nos départements de compétence, Arrondissements judiciaires de Metz, Thionville et Sarreguemines.  
(Designation pour tout le département par arrêté préfectoral du 24/12/2020)  
L'Administration du journal n'est pas responsable de la teneur de ces insertions.

## ENQUÊTES PUBLIQUES

- 57161 -  
**DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT**

**AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC**  
du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
de la Commune de Faulquemont

Par arrêté n°139/2020 du 25 août 2020, le Président du District Urbain de Faulquemont (DUF) a engagé la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Faulquemont (Moselle). L'objectif de la modification simplifiée n°2 est de réglementer les changements de destination des locaux commerciaux et professionnels situés en rez-de-chaussée d'immeubles existants et d'adapter la grille de stationnement des véhicules du règlement du PLU pour les projets de requalification et la reconversion d'immeubles existants ou pour les projets de constructions nouvelles de locaux professionnels et d'habitation.

Par délibération n°30 du 31 mars 2021, le Conseil Communautaire du DUF a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Faulquemont au public.

Le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Faulquemont, comprenant l'exposé de ses motifs, les documents modifiés et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, ainsi que la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Grand-Est de ne pas soumettre le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Faulquemont à évaluation environnementale, seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un (1) mois **du lundi 26 avril 2021 au jeudi 27 mai 2021 compris**, en Mairie de Faulquemont, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30), sur le site internet de la Commune de Faulquemont (<http://www.ville-faulquemont.fr>) et sur le site internet du DUF (<http://www.dufcc.com>).

Un registre sera ouvert en Mairie de Faulquemont afin de permettre au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Faulquemont. Il sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public susmentionnés, pendant toute la durée de la mise à disposition. En période de pandémie de Covid19, lors de la mise à disposition du public, les préconisations en matière de respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale devront être prises en compte. Le public pourra également adresser ses observations à l'attention de M. le Président du DUF par courrier à l'Hôtel Communautaire, 1 allée René Cassin à Faulquemont (57380) ou par courriel à l'adresse suivante : [urbanisme@dufcc.com](mailto:urbanisme@dufcc.com). L'ensemble des observations émises seront enregistrées, jointes et conservées au registre.

A l'issue de la mise à disposition, un bilan sera dressé par M. le Président lors d'un prochain Conseil Communautaire, qui en délibérera et approuvera par délibération le projet éventuellement modifié de modification simplifiée n°2 du PLU de Faulquemont pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Le présent avis fait l'objet d'une publication en caractères apparents dans un journal local à diffusion départementale au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition. Il sera également affiché en Mairie de Faulquemont et à l'Hôtel Communautaire du DUF ; il sera enfin publié sur les sites internet de la Commune de Faulquemont et du DUF au moins huit jours avant et pendant toute la durée de mise à disposition.

- 57164 -  
**VILLE DE HAYANGE**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**ENQUETE DE DECLASSERMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DE PARCELLE COMMUNALE SISE SECTION 20 PARCELLE 415 - RUE DE LA MINE - HAYANGE**

Par arrêté municipal en date du 12 avril 2021 une enquête publique est ordonnée à l'effet de recueillir les observations des personnes intéressées sur le projet de :

- déclasserment du domaine public d'une partie de parcelle communale — section 20 parcellaire 415 — rue de la Mine à Hayange

A cet effet, Monsieur Jean-Luc Bitard, Géomètre Expert a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en présentiel en Mairie de Hayange **du 30 avril 2021 au 3 mai 2021** et en parallèle sur le site internet de la Ville en dématérialisé.

Le dossier est consultable aux jours et heures ouvrables en Mairie ainsi que sur le site internet de la commune : <https://www.ville-hayange.fr> rubrique urbanisme.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Hayange au Service Urbanisme le :

- Vendredi 14 mai 2021 — Mairie de Hayange - Service Urbanisme de 14 h à 15 h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et les remarques du public concernant le déclasserment pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie de Hayange — Service Urbanisme. Elles peuvent également être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Hayange  
Monsieur BITARD Jean-Luc — Commissaire- Enquêteur  
Service Urbanisme  
Place de la Résistance et de la Déportation  
57700 HAYANGE

Ou par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-declasserment@ville-hayange.fr](mailto:enquete-publique-declasserment@ville-hayange.fr)

Un poste mis à disposition du public au rez-de-chaussée de la mairie permettra d'accéder à la page internet de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés en Mairie de Hayange et sur le site de la Ville à l'issue de l'enquête et ce durant un an.

En raison de la crise sanitaire, le public devra respecter les gestes barrières prescrits par le gouvernement et se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors de la permanence du commissaire enquêteur.

Hayange, le 12 avril 2021

Le Maire,

Fabien Engelmann

Conseiller Régional Grand Est



## Notaires, avocats, experts-comptables

Demandez un compte et saisissez vos annonces  
directement sur notre site Internet

**Gagnez du temps !**  
**Vous recevrez votre devis**  
**et votre attestation immédiatement**

[www.affiches-moniteur.com](http://www.affiches-moniteur.com)